

DEC132755DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Pierre André pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité 8184, intitulée Théorie économique, modélisation et applications (THEMA).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8184, intitulée Théorie économique, modélisation et applications (THEMA) ;

Vu la décision n°112648INSHS du 5 janvier 2012 portant nomination d'Olivier Donni aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR 8184, intitulée Théorie économique, modélisation et applications (THEMA) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre André, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n° DEC122986DR05 du 23 novembre 2012 est abrogée

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Cergy-Pontoise, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité
Olivier Donni

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012